



Paris le 6 juillet 2020

## **Monsieur le Président les droits de notre confrère Salah Hamouri doivent être respectés**

Notre confrère du barreau de Ramallah et concitoyen franco-palestinien Salah Hamouri, défenseur des droits humains en Palestine, a été interpellé le mardi 30 juin 2020 à Jérusalem- par les forces israéliennes alors qu'il effectuait un test de dépistage du Covid-19, préalable à son déplacement en France pour y rejoindre sa femme et son fils.

Il est depuis maintenu en garde à vue, sans que les charges retenues ainsi que les motifs de son interpellation n'aient été précisés par les autorités israéliennes, malgré les demandes du ministère français des Affaires étrangères et les recours exercés par ses avocats.

Nous redoutons que les droits de Salah HAMOURI soient foulés au pied et que ses activités d'avocat et de militant des droits de l'homme au sein de l'ONG ADDAMEER soient une nouvelle fois la cause de son arrestation par l'Etat d'Israël.

Salah Hamouri a déjà été emprisonné en 2017 et 2018, pendant plus de 13 mois sous le régime de la « *détention administrative* », qui s'avère être dans les faits un régime de détention arbitraire s'apparentant aux lettres de cachet de l'ancien régime - ce qui vaudra à l'Etat d'Israël d'être condamné par le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU (opinion N°34/2017 rendue le 25 avril 2018).

Le SAF demande instamment aux autorités françaises d'intervenir de la manière la plus énergique qui soit pour faire respecter immédiatement l'ensemble de ses droits et de veiller à ce qu'il ne soit pas abusivement privé de liberté.